

CHAPITRE

4

ELECTRONIQUE - EMPLOI ET FORMATION

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédérations » n'y est pas repris en intégralité mais reste disponible.

SOMMAIRE

Pagination

1	-	La formation initiale	
2	-	La promotion de nos métiers auprès des jeunes	
3	-	La formation continue : financement pour les artisans et pour les salariés .	
4	-	La formation continue par le réseau FEDELEC	
5	-	Le paritarisme - le dialogue social	

1 – LA FORMATION INITIALE

Formation initiale par l'éducation nationale

Depuis le 8 janvier 2019, la nomenclature des certifications professionnelles a changé.
Dorénavant les niveaux de formations iront du niveau 1 le plus bas au niveau 8 le plus haut.
Seul le niveau 4 (Ex niveau IV du baccalauréat) reste inchangé.

Nomenclature de 1969	Nouveau cadre national
Niveau V	Niveau 3 CAP/BEP
Niveau IV (BAC)	Niveau 4 BACCALAUREAT
Niveau III	Niveau 5 BTS/DUT
Niveau II	Niveau 6 LICENCE
Niveau I	Niveau 7 MAITRISE / INGENIEUR
-	Niveau 8 DOCTORAT

FEDELEC, avec un fort appui de plusieurs industriels de l'électronique, a fait la demande que la réparation « au composant » soit à nouveau intégrée dans ce référentiel.

BAC PRO CIEL (niveau 4) → Pôle « Réalisation et maintenance de produits électroniques
CERTIFICATION DE SPECIALISATION (BAC+1) Production et Réparation de produits électroniques (niveau 4)
BTS CIEL (niveau 5) → Option B : Électronique et réseaux

- Formations qualifiantes (en alternance ou apprentissage)

CQP TREM « Technicien Réparateur en Electroménager et Multimédia » (niveau 4)

TSEC « Technicien Services de l'Electroménager Connecté » (niveau 4)

RC3E « Réparateur Conseil d'Equipements Electriques et Electroniques » (niveau 4)

AFPA : « Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel » (niveau 4)

GSM Master : « Réparateur, Réparatrice de produits nomades » (niveau 4)

CFA DUCRETET

Le Réseau DUCRETET, spécialiste des métiers de l'environnement connecté, créé en 1992 par FEDELEC et THOMSON, a acquis une solide expérience de la formation professionnelle aux métiers du commerce, des services et de la technique. Son offre de formation couvre les domaines des réseaux Très Haut Débit, de la Fibre Optique, du Multimédia, de l'électroménager, du smart home et de la smart city.

Au-delà du confort de vie dans l'habitat, les métiers des services à la personne sont également concernés par les enjeux du maintien à domicile grâce aux environnements connectés.

Gilles SAINT-DIDIER nous représente au Conseil d'Administration et assure nos relations privilégiées avec le réseau Ducretet.

Les différents dispositifs de formation, apprentissage, professionnalisation, PRO A, AFEST, CPF de transition et POE, permettent de trouver les solutions du financement auprès des différents OPCO.

Le Réseau DUCRETET propose également des programmes individualisés dans le cadre de l'utilisation du CPF des salariés.

Le CSEM devient le CSEC (Conseiller Service en Equipements Connectés)

Le TSED devient le TSMC (Technicien Service de la Maison Connectée)

2022 : Les délais de réparation s'allongent et les services après-vente rencontrent des difficultés pour recruter. Capitalisant sur son expérience, l'association Réseau Ducretet réagit et se mobilise en formant davantage de jeunes et en ouvrant de nouveaux sites de formation.

Il faut attirer plus de jeunes vers les métiers de la réparation, aussi pour ses 30 ans, Ducretet s'est offert une nouvelle identité visuelle avec de nouvelles couleurs et de nouveaux codes pour séduire le public jeune. La communication est principalement digitale et elle utilisera des messages clairs et simples, qui parlent "vrai" : Ducretet, pour se former c'est du concret. »

Depuis 2022, le CFA propose également un module de formation sur les bornes IRVE pour véhicules électriques, qui constituent un sujet d'avenir.

Le Réseau Ducretet, 3 CFA (Bordeaux – Lyon – Paris) et ses 21 écoles partenaires, est présent sur l'ensemble du territoire français.

DUCRETET a œuvré et collaboré au déploiement du réseau Très Haut Débit durant plusieurs années et le parc étant désormais installé, il s'agit maintenant de proposer des parcours dédiés à la maintenance de ces infrastructures.

En novembre 2024 la FDME et le réseau Ducretet ont décidé de conjuguer leurs expertises pour proposer, un Titre Professionnel de Technicien Services de l'Électroménager Connecté.

La FDME met à disposition des locaux modernes, sur le CAMPUS d'EVRY en IDF, spécialement aménagés pour accueillir un plateau technique flambant neuf. Cet atelier offre 14 postes de travail équipés d'appareils fournis par des partenaires du secteur. Le programme de formation, quant à lui, a été développé par le CFA Ducretet, garantissant un enseignement de qualité aligné sur les besoins réels des entreprises.

Sur le thème de l'infrastructure numérique, les CFA et écoles partenaires forment à des compétences très techniques, mais Ducretet va dès à présent proposer des parcours de formation sur l'informatique plus orientée « terrain », notamment à la prise en main de box internet ou d'ordinateur chez le particulier et précisément auprès d'une population senior. Les marchés liés au maintien à domicile pour les personnes âgées seront croissants. Et c'est sans compter sur la maison connectée et toute la maintenance qui devra être nécessaire autour de ces sujets. Ducretet a conçu des parcours de formation très opérationnels et diplômants permettant de former les techniciens SAV de demain.

Ducretet, a toujours eu à cœur de concevoir des programmes de formation en phase avec les préoccupations et les besoins des entreprises. Il apparaît fondamental de former des apprenants qui seront en capacité d'être immédiatement opérationnels et donc employables pour répondre aux besoins de nos structures de plus en plus exigeantes.

Les 15 000 diplômés sont fiers aujourd'hui de porter les couleurs du Réseau et continuent à se soutenir et s'entraider via l'association des anciens, Ducretet Network.

Depuis peu, les CFAs proposent également un module de formation sur les bornes IRVE pour véhicules électriques, qui constituent un sujet d'avenir.

Sur le thème de l'infrastructure numérique, les CFAs et écoles partenaires forment à des compétences très techniques, mais Ducretet va rapidement proposer des parcours de formation sur l'informatique plus orientée « terrain », notamment à la prise en main de box internet ou d'ordinateur chez le particulier et précisément auprès d'une population senior. Les marchés liés au maintien à domicile pour les personnes âgées seront croissants. Et c'est sans compter sur la maison connectée et toute la maintenance qui sera être nécessaire autour de ces sujets.

Une nouvelle session du CQP TREM a débuté en avril 2025 au CFA de Clichy.

Étant en phase d'expérimentation préalable prévue par la procédure d'enregistrement au RNCP, celui-ci se fera donc en 2026, lors de la 3^{ème} session.

2 – LA PROMOTION DE NOS MÉTIERS AUPRÈS DES JEUNES

L'OPMQ - Observatoire Prospectif des Métiers et de la Qualification - a pour objectif de fournir tous les outils d'analyse (études, portraits, statistiques,...) permettant aux acteurs de notre branche professionnelle de définir des orientations stratégiques pour leur secteur.

De même pour les délégués FEDELEC qui interviennent auprès des Jeunes pour les aider à choisir leur orientation, cet outil est particulièrement complet et utile pour une projection en ligne.

Une fois formés, les jeunes doivent trouver des entreprises qui acceptent de les accueillir avec le niveau de technicité acquis lors de leur apprentissage, de leur formation. Toutefois, l'entreprise doit aussi prendre en compte la grille de classification et des salaires de la convention collective pour établir leur contrat. C'est souvent là que le chef d'entreprise estime que l'emploi repère de la grille de classification implique un niveau de rémunération trop élevé pour un « débutant ».

3 - FORMATION CONTINUE : FINANCEMENTS des ARTISANS et des SALARIES

ARTISANS **FAFCEA**

La réforme de la formation continue est passée par le regroupement de tous les FAF (fonds d'assurance formation). Le FAF unique s'appelle désormais le FAFCEA (fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale).

Les stages techniques des artisans sont financés par ce FAFCEA. Les stages transverses relèvent des fonds de formation des CMA (Chambre de métiers de l'artisanat).

FEDELEC s'appuie sur la CNAMS pour porter auprès du FAFCEA ses revendications récurrentes : se donner les moyens de se former en revalorisant la collecte et assurer aux artisans des prises en charge d'un niveau correct.

Il est troublant de constater que des « professionnels » ne sont plus en recherche de savoirs. Ils pensent que les informations glanées sur Internet, les réseaux sociaux ou encore les blogs, suffisent à répondre à leurs besoins. La formation à distance est-elle une réelle concurrence ? Beaucoup la considère comme une source d'information aidant à la révision, mais reste sans pratique, donc ne peut être assimilée à une réelle formation.

SALARIES

OPCO -OPCA

Pour rappel, en 1981, 1992 et 1996 les lois votées ont eu pour objectif de faciliter aux salariés de nos entreprises l'accès à la formation continue.

Mandatée par l'Etat, en 2018, France Compétences collecte auprès des entreprises la contribution à la formation continue pour les salariés de notre branche. Le montant collecté est d'environ 1 100 000 € et c'est l'Etat qui décide de la répartition.

Pour la formation des salariés, afin qu'ils puissent obtenir une prise en charge des fonds publics doivent recourir à un formateur agréé QUALIOPI.

FEDELEC s'interroge et interpelle officiellement certains constructeurs qui ont fait le choix de ne pas être labellisés Qualiopi. A noter qu'Electrolux n'a pas engagé de démarche de certification QUALIOPI, il n'est donc pas possible aux salariés d'obtenir le financement des formations dispensées par Electrolux.

FEDELEC s'est appuyée sur l'un de ses partenaires, le CIAMS section Métiers pour l'ensemble des démarches de certification QUALIOPI. Les documents adressés aux entreprises pour les formations sont à cet entête.

La marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions de formation, de bilans de compétences, etc.

Whirlpool, BOSCH et MIELE sont labellisés...

OPCOMMERCE

Suite à la réforme des organismes paritaires collecteurs agréés en Opérateurs de compétences, depuis le 1er avril 2019, L'OPCOMMERCE est l'organisme financeur de la formation des salariés, en remplacement des Agefos.

L'Opcommerce regroupe 19 branches, dont la nôtre (FEDELEC : Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager).

Début 2020, Fedelec a assisté les entreprises dépendant d'un autre Opco (Adefim, Opcaim) à demander leur rattachement à l'Opcommerce en s'occupant de la saisie sur le site.

Pour tous les stages programmés, Fedelec propose un service complet à toutes les entreprises qui le souhaitent, en saisissant à leur place les demandes de prise en charge pour le compte de l'entreprise sur le site de l'Opcommerce. Les entreprises sont ravies et nous communiquent sans difficulté leurs codes d'accès et mot de passe.

Tous les stages liés au développement des compétences sont pris en charge.

Alors qu'ils ne l'étaient pas avec les Agefos, les stages Habilitation et Hauteur en sécurité sont également éligibles, ainsi que les stages Climatisation fluides frigorigènes TH2V TH5V (activité en hausse).

Les formations distancielles sont concernées par les prises en charge.

Dès 2021, L'OPCOMMERCE prend en charge le financement des salariés inscrits aux stages « Bornes de recharge pour véhicule électrique IRVE niveau 1 et 2 » et « Froid-Climatisation » pour les entreprises qui souhaitent s'orienter vers ces nouvelles activités.

AFEST (Action de Formation En Situation de Travail)

La Loi Avenir du 5 septembre 2018 donne une nouvelle définition de l'action de formation. Une action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance mais aussi en situation de travail.

En résumé, une AFEST est un parcours visant un objectif professionnel, alternant phases de travail et de réflexion, accompagné, évalué et traçable.

Contrairement à la formation informelle, à la formation sur le tas ou le compagnonnage, l'AFEST est entourée d'un certain formalisme dont les critères légaux la consacrent comme action de formation à part entière.

Les OPCO ont comme mission de promouvoir les AFEST dans le plan de développement de compétences, en particulier auprès des PME/TPE. Certains OPCO envisagent le financement de dispositifs AFEST.

GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

La GPEC est un outil de gestion des ressources humaines. Les entreprises gèrent les ressources humaines. Le rôle de la Branche, assisté par son OPCO, est de proposer aux acteurs de la Branche les outils permettant de réaliser cette gestion. Il s'agit d'être dans l'anticipation, dans la préparation de la gestion des ressources humaines de demain. Il s'agit d'une approche au niveau de l'emploi et d'identifier les compétences qui vont devenir obsolètes, faire évoluer ou émerger des métiers.

Son rôle : proposer des offres de formation certifiantes ou qualifiantes, avec un fléchage des fonds pour accompagner l'évolution des compétences.

FEDELEC aimerait s'inscrire à la GPEC pour les antennistes et les réparateurs.

Lors des dernières réunions consacrées aux projections 2025 et des calculs des Critères de Prise en charge, l'ensemble des organisations syndicales présentes ont indiqué leur souhait de ne pas modifier les critères de prise en charge concernant l'alternance non éligible à la péréquation ainsi que pour le Plan de Développement des Compétences pour les Moins de 50. Donc les critères de prise en charge de 2024 sont toujours en vigueur.

4 - FORMATION CONTINUE PAR LE RESEAU FEDELEC

Afin de faciliter l'action de « phoning » et la gestion quotidienne des actions de formation, le logiciel GESTELEC, propre à FEDELEC, a été complété et modifié pour alléger au maximum les tâches administratives et répétitives des équipes.

Nous constatons un désintéressement pour la formation technique « brun », au profit du « blanc » et de l'antenne.

L'arrêt de l'analogique est aussi un défi en termes de formation ; car si l'absence totale de signaux analogiques est une gageure pour les contrôles COSAEL, les antennistes non formés et non équipés de mesureurs ne sont pas prêts.

Un travail de fond doit être entrepris pour faire face à une concurrence grandissante dans les organismes de formation et pour proposer des stages nouveaux, avec d'éventuelles meilleures prises en charge.

Il conviendrait également d'élargir notre cible de professionnels. D'autres codes de la branche Electronique concernent également les activités de :

- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé.

Il faudrait connaître leurs besoins et être en capacité de leur faire des propositions.

Recommandations pour améliorer les formations :

1. Visibilité et communication :
 - Rendre les formations existantes plus visibles pour le grand public, les acteurs de la formation et le monde professionnel.
 - Améliorer la communication entre les acteurs de la formation et les entreprises pour une meilleure information.
2. Mise à jour régulière :
 - Mettre à jour régulièrement les formations pour qu'elles correspondent à l'évolution rapide des compétences nécessaires.
3. Formation hors les murs :
 - Proposer des formations décentralisées pour toucher de nouveaux publics et répondre au besoin d'un meilleur maillage territorial de la formation.
4. Reconnaissance officielle :
 - Encourager la reconnaissance officielle des formations continues et non-certifiantes pour valoriser les compétences acquises.
5. Soutien financier :
 - Aider les entreprises dans le financement des formations de leurs employés pour encourager la montée en compétences.

En mettant en œuvre ces recommandations, les formations pourront mieux répondre aux besoins du marché et soutenir la transition vers une économie circulaire.

FEDELEC reste en alerte pour proposer des formations qui permettent aux entreprises d'acquérir de nouvelles compétences et répondre ainsi à la technicité toujours croissante exigée par nos métiers.

5 – LE PARITARISME - LE DIALOGUE SOCIAL

CONVENTION COLLECTIVE – ACCORDS

- Accord relatif à la mise en place de l'intéressement du 14 mars 2018.

- Accord sur la participation du 14 mars 2018.

(voir en annexe l'article paru dans le numéro spécial congrès « Epargne salariale »)

- Accord relatif au métier de concepteur(trice) vendeur(se) cuisinier du 14 mars 2018.

- Avenant n° 48 du 12 juillet 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles pour l'année 2018 et à diverses dispositions conventionnelles : dons de jours, congés pour événements familiaux.

- Avenant n° 49 du 12 juillet 2018 relatif aux remboursements des frais liés à la participation aux réunions paritaires.

- Accord du 12 juillet 2018 relatif au financement du paritarisme dans la branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager ; le montant est fixé à 0.02 % de la masse salariale sans que son montant par entreprise ne soit inférieur à 50 € par an ; et création d'une association de gestion du paritarisme (assemblée constitutive prévue courant octobre) ;

COMPLEMENTAIRE SANTE :

FEDELEC avec l'appui de l'AG2R a pu construire une offre santé adaptée aux petites entreprises de la branche « Electronique ».

FEDELEC maintient ses efforts de relais des produits mis en place avec l'AG2R

En 2022 C'est le cas du service Prest'IJ de déclaration des arrêts de travail qui peut être utile à nos TPE dont les services « RH » sont plus restreints.

Il en est de même des propositions de Laurent COMBEAU sur la protection de nos frais généraux et l'audit social.

Notre branche a également particulièrement bien résisté à l'ouverture à la concurrence dans le choix de la protection des salariés.

Il est clair que nos patronales demeurent des références de prescription.

L'AG2R déploie son programme de prévention à destination des branches professionnelles par une démarche de sensibilisation, des dispositifs de détection et d'accompagnement (récidive des cancers, épuisement du chef d'entreprise, prévention auprès de jeunes, santé bucco-dentaire...).

Un nouvel espace internet est dédié aux adhérents de la convention de l'Electroménager pour les postes santé, prévoyance et retraite. De plus, un nouveau service en ligne sur le risque décès permet aux salariés d'actualiser leur désignation de bénéficiaires.

AG2R Prévention

Afin de préserver le système de prévoyance AG2R dont les entreprises bénéficiaient depuis des années, une convention tripartite entre FEDELEC – FENACEREM et l'AG2R a été signée le 28 octobre 2016 et est entrée en application au 1^{er} janvier 2017.

Régulièrement les responsables de la branche sont conviés à des petits déjeuners ou matinées rencontres culture branche sur différents thèmes comme la prévention de la santé mentale ou le sens au travail ...

AG2R retraite

Parallèlement en début d'année 2024, à la demande de notre partenaire, nous avons réalisé un mailing vers tout notre fichier d'indépendants afin de leur proposer un rendez-vous avec un conseiller régional et qu'il puisse ainsi profiter d'un bilan retraite gratuit.

RAPPORT DE BRANCHE

C'est une enquête annuelle de la branche, réalisée par l'institut I+C. Son contenu est particulièrement intéressant. Il est communiqué de manière privilégiée à nos adhérents.

FEDELEC contribue à son financement. Ce rapport est un outil précieux et apporte des éléments statistiques de tous ordres qui permettent d'y faire référence pour défendre certains projets et objectifs.

REPRESENTATIVITE PATRONALE dans la TPE

En 2019, « année de la pesée », FEDELEC dénombrait environ 1900 entreprises en électronique.

FEDELEC : 1889 entreprises (53,15%) pour 5853 salariés (11,66%) / en 2014 (1919 entreprises et 5233 salariés.)

FENACEREM : 1665 entreprises (46,85%) pour 44 356 salariés (88,43%) / en 2014 (737 entreprises et 38 046 salariés)

Les rattachements n'ont pas réellement bougé. Mais la FENACEREM s'est mieux mobilisée qu'en 2014 vers les TPE cotisantes en fait par les groupements pour faire remonter leurs attestations.

Pour mémoire, la répartition des moyens se fait selon la moyenne de ces 2 pourcentages.

FEDELEC conserve son implantation malgré la diminution du nombre d'entreprises de la branche.

La progression de la FENACEREM fera mécaniquement baisser un peu son audience « moyenne » (d'environ 38 à 32 % probablement).

PARITAIRES CPPO

Le CPPO de la branche professionnelle « Commerce et service de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager » a fait une synthèse des études menées lors de l'année 2021, des projets d'études 2022 et de l'utilisation du budget 2021, ainsi que du budget 2022.

Quatre études interbranches ont été menée en 2021 : Etude Alternance, Etude transition écologique, Etude commerce idéal de demain, Etude canaux de communication vers les jeunes et leurs parents.

En 2021 Le CPPO travaille sur la réalisation d'outils de communication pour promouvoir le CQP Vendeur en téléphonie et/ou électroménager et/ou multimédia.

Les prochains travaux auront pour thématique « Panorama Emploi – Certification de la branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager. Convention Collective n° 3076 ».

Cette instance a la charge de la réalisation des études décidées par la CPNEFP afin d'observer et d'analyser la situation de la branche eu égard aux et à leurs évolutions.

En fin d'année 2022, la CPNEFP a validé le projet de réalisation de vidéos métiers afin de promouvoir ceux de notre branche professionnelle.

Les vidéos ont pour objectifs de promouvoir les métiers de la branche auprès des jeunes dans le cadre de l'orientation professionnelle mais aussi de promouvoir l'alternance grâce aux témoignages de jeunes professionnels.

Le public visé étant les collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents.

Les vidéos seront réalisées pour les métiers suivants : Technicien SAV, Technicien multimédia, Livreur installateur, Cuisiniste, Installateur fibre optique

Nos délégués suivent tous ces travaux.

L'étude de branche pour la réalisation de vidéo métier a marqué les travaux du CPPO pour l'année 2023. L'objectif de ces vidéos est de promouvoir les métiers de la branche auprès des jeunes dans le cadre de l'orientation professionnelle mais aussi de promouvoir l'alternance grâce aux témoignages de jeunes professionnels.

Les vidéos doivent permettre aux collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents de se faire une idée plus précise de nos métiers.

Un choix de métiers a été fait par la CPNEFP Il met en exergue notre volonté de démontrer l'égalité et la parité dans notre profession car les femmes ont leur place dans nos TPE Artisanales.

➤ Technicien Electroménager

- Cuisiniste – tournage effectué le 16 juin 2023
- Installateur et technicien fibre optique – tournage fait le 15 juin 2023
- Technicien multimédia – tournage réalisé
- Livreur-installateur - tournage réalisé

Toutes les vidéos devraient être livrées pour juin 2024 et après validation de la CPNEFP elles seront mises en ligne sur le site de la branche

<https://www.formations-electromenager-multimedia.fr>

Pour 2024, l'étude de branche portera sur « l'impact de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences de la branche »

La branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, en tant qu'acteur central de la distribution et du service après-vente d'équipements électroniques et ménagers se trouve ainsi en première ligne dans la transition vers ce modèle durable. Les produits commercialisés par la branche ont un impact environnemental significatif tout au long de leurs cycles de vie.

L'objectif de cette étude est d'identifier l'impact de l'économie circulaire sur les métiers de la branche professionnelle. L'étude se partagera en 3 volets :

- Analyser l'impact de l'économie circulaire sur l'activité, les compétences et les métiers de la branche professionnelle.
- Identifier les besoins en formation et en accompagnement des professionnels pour s'adapter aux exigences de l'économie circulaire.
- Identifier les bonnes pratiques et les initiatives en matière de formation à l'économie circulaire dans la branche commerces et services, de l'électronique et de l'équipement ménager.

PARITAIRES CPNEFP :

La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) est une instance paritaire qui relève de la convention collective de la branche.

Elle remplit 3 missions principales :

- suivi prospectif de l'emploi, des métiers et des qualifications dans la branche,
- développement de la certification pour les salariés de la branche (création de CQP notamment),
- promotion de la formation professionnelle de branche (pilotage des fonds de la formation, choix des formations
- le pilotage des fonds de la formation (suivi des budgets, validation des critères de prise en charge).

Hormis les sujets qui relèvent de ses missions fondamentales, la CPNEFP a traité des projets suivants en 2019 :

- Suivi de la réforme de la formation professionnelle et impact sur la politique de formation de la branche
- Mise en œuvre du choix de la branche de changer d'OPCO (basculement d'AGEFOS PME vers l'Opcommerce au 1er avril 2019 et dévolution)
- Suivi de la mise en place de la formation au CQP vendeur-conseil TEM et de la désignation des jurys
- Lancement d'une campagne de communication sur le CQP TEM
- Travaux préalables à la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) qui évoluera en 2020 vers une cartographie croisée des emplois, des compétences et des certifications,
- Suivi des entreprises en liquidation judiciaire et de leurs demandes de reclassement pour leurs salariés

Au sein de la CPNEFP, FEDELEC dispose de deux sièges et donc de deux voix.

FEDELEC assure historiquement le secrétariat de la CPNEFP.

Pour l'année 2024, elle est également chargée de la Présidence de la commission.

Grâce à L'implication de FEDELEC, un accord d'Activité partielle Longue Durée (APLD) a été signé pour les entreprises du secteur Electronique, dispositif de soutien économique face à la crise sanitaire.

Sur 2024, la CPNEFP s'est essentiellement consacrée à la promotion des métiers de la branche, à savoir :

- Mise à jour et enrichissement du site de la branche (édits rédactionnels, illustrations)
- Campagne de communication sur YouTube et les réseaux sociaux
- Réalisation de vidéos de présentation sur 5 métiers en tension ...
- Développement de nouveaux outils et supports de communication : vidéos en motion-design (en cours), partenariat influenceurs (en réflexion), ...
- Insertion d'une présentation des métiers de la branche sur le site Walt Commerce dédié aux activités du commerce
- Création d'un logo de branche pour la CPNEFP

La CPNEFP pilote aussi le CPPO (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire) et prépare certaines négociations.

En 2024, la CPNEFP s'est également consacrée aux missions suivantes :

- Suivi des CQP de la branche : Technicien réparateur en électroménager et multimédia (TREM) et Vendeur-conseil TEM (Téléphonie, Electroménager, Multimédia) : Organisation du fonctionnement des jurys, Sélection des organismes de formation candidats, Lancement des premières promotions, Mise en place d'un conseil de perfectionnement.
- Lancement d'études de branche : Impact de la loi AGECE sur les métiers de la branche, Egalité professionnelle H/F, ...

- Définition des nouvelles prises en charge des contrats d'apprentissage (budgets alloués au financement des contrats d'apprentissage sous le contrôle de France Compétences),
- Participation à différentes études menées par l'Opcommerce au niveau interbranche : Nouvelles organisations du travail en entreprise, Emploi et formation, Impact de l'Intelligence Artificielle dans les métiers du commerce, etc.,
- Suivi des entreprises en liquidation judiciaire et des demandes de reclassement pour leurs salariés

En 2025, la CPNEFP s'est essentiellement consacrée à la promotion des métiers de la branche, à savoir :

- Réalisation de 2 vidéos en motion-design (mix d'images réelles et d'éléments graphiques) sur la chaîne des métiers intervenant dans la réalisation d'un acte de vente ou d'une intervention en SAV
- Réalisation d'une vidéo à base de témoignages de salariés sur les activités de vendeur en magasin
- Mise à jour et enrichissement du site de la branche (rédactionnels, illustrations, ...)
- Poursuite de la campagne de communication sur YouTube et les réseaux sociaux
- Suivi des « Rencontres des métiers du commerce », manifestation publique et événementielle sur le thème des métiers du commerce.

A noter : les projets de la CPNEFP qui, sous couvert de l'Opcommerce, font appel à des compétences extérieures (agences de communication, cabinets d'expertise, etc.) sont désormais soumis à la réglementation applicable aux marchés publics. Il s'ensuit que la CPNEFP n'est plus en mesure de choisir par elle-même le partenaire qui conduira tel ou tel de ses projets. C'est donc maintenant l'Opcommerce qui sélectionne, sur appel d'offres, les agences les plus aptes à mener les projets.

Pour mémoire, FEDELEC est également représentée dans les instances paritaires suivantes :

- **SPP** (Section Paritaire Professionnelle) : suivi et fléchage des fonds de la formation attribués à la branche et définition des critères de prise en charge,
- **CPPO** (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire des métiers) : pilotage des projets de promotion des métiers (vidéos métiers, réseaux sociaux dédiés à la branche, études interbranches dédiées au commerce),
- **CPPNI** (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) : négociation et gestion de la convention collective audio-électro (salaires minima, dialogue social, prévoyance et complémentaire santé, intéressement et participation, qualité de vie au travail, usure professionnelle, rapport de branche, contrôle pédagogique des formations de la branche)
- **CPIB** (Commission Paritaire Inter Branches) : négociation du rapprochement et de la fusion des conventions collectives audio-électro et ameublement (réécriture des textes, rapprochement des classifications des emplois, harmonisation des accords de prévoyance et de complémentaire santé, etc.).

CPPO (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire)

Le Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire (CPPO) de la branche professionnelle a la charge de la réalisation des études décidées par la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation) afin d'observer et d'analyser la situation de la branche eu égard aux et à leurs évolutions.

L'étude portant sur « l'impact de l'économie circulaire, la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire), dans la branche des commerces et des services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager. » a marqué les travaux du CPPO en 2024.

La loi AGECE, adoptée en 2020, a pour ambition de stimuler la demande de produits issus de l'économie circulaire. Cette demande a un impact sur l'activité des métiers qui permettent l'allongement de la durée de vie des produits. Pour notre branche professionnelle, cette évolution vers davantage de circularité impacte en premier lieu le métier de technicien réparateur.

Ce métier occupe une place centrale dans le déploiement de l'économie circulaire. Malgré le fait qu'il ait connu des évolutions significatives avec le déploiement de nouveaux produits, de nouveaux outils et méthodes de travail, il est en tension quant à la pénurie de main d'œuvre.

Les objectifs de cette étude sont :

- Etablir un état des lieux de l'impact de l'économie circulaire dans la branche professionnelle.
- Identifier et anticiper les besoins en formation et en accompagnement des professionnels afin de s'aligner avec les exigences et évolutions liées à l'économie circulaire.
- Analyser l'impact prospectif de la loi AGECE sur la profession tel que les activités, les métiers et les compétences.

La restitution finale de cette étude, qui est en annexe de ce rapport, met en évidence la position de leader de la France, depuis plusieurs années, en matière d'économie circulaire en Europe, en adoptant un organe législatif novateur, à commencer par les lois Grenelle 1 et 2. Le cadre législatif Français a ensuite été façonné par différentes Lois dont la Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire).

Le rapport de cette étude propose des recommandations découlant de constats partagés par les parties prenantes de la branche. Ces recommandations s'appuient sur les données issues d'entretiens avec les acteurs clés ainsi que d'une enquête auprès des entreprises du secteur.

Pour ne relever que quelques recommandations concernant plutôt les TPE :

- Identifier les opportunités prioritaires et accessibles, telle que la réparation de proximité, la revente de produits de seconde main.

- Fournir des informations claires et accessibles sur l'origine des produits, des pièces détachées, du suivi des étapes de réparation ou de reconditionnement afin d'assurer une traçabilité complète.
- Proposer des garanties claires afin de rassurer la clientèle sur la performance et la durée de vie des produits réparés ou reconditionnés.
- Adopter et promouvoir les certifications comme QualiRépar, afin de garantir aux consommateurs que les produits et services respectent un standard élevé mais aussi, permettent de bénéficier du dispositif bonus réparation.
- Renforcer les collaborations avec les centres de formations voir organiser des campagnes de sensibilisation dans les écoles afin de valoriser le métier de technicien réparateur.

La montée en puissance de l'économie circulaire offre des opportunités significatives pour les entreprises. Cependant, malgré une reconnaissance unanime du potentiel de ce modèle, de nombreuses entreprises hésitent à s'engager pleinement, freinées par des obstacles à court et moyen terme. Les recommandations de cette étude ont pour objectif de faciliter l'adoption et l'intégration des principes de l'économie circulaire au sein des entreprises.

RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

Les organisations patronales FEDELEC, FENACEREM et la FNAEM (ameublement) se sont rencontrées à plusieurs reprises pour amorcer un travail de réflexion et de comparaison sur l'opportunité des rapprochements des deux branches « Electronique » et « Ameublement » portant sur la convergence économique et sociale de ces secteurs et de leur convention collective respective.

Un calendrier de réunions paritaires interbranches vient se superposer à celui propre à chacune des deux branches concernées. Parmi les différents thèmes de la convention à réviser, les négociations ont débuté avec « le droit syndical » et « le contrat de travail ».

FEDELEC a été dans les premières à constituer et réunir un groupe pour travailler sur la nouvelle classification. Ces classifications ont évolué puisque des tests grandeur nature vont permettre de vérifier si elles sont applicables, cohérentes, s'il y a des problèmes de compréhension, etc...

FEDELEC craint que les entreprises ou les comptables ne tiennent pas compte de la classification, mais qu'ils se basent uniquement sur le salaire.

FEDELEC travaille au référentiel d'une formation sur les obligations et devoirs du chef d'entreprise, plus particulièrement sur les nouvelles qualifications qui rentreront en vigueur à court terme.

En 2023, on constate de nombreux freins concernant le rapprochement des 2 branches.

Le travail des classifications est très long compte tenu de l'ambiance tendue avec les différents syndicats de salariés.

Cela pourrait se terminer par une convention globale avec des annexes sur la classification et les salaires.

Les négociations sont à nouveau perturbées et bloquées par l'ensemble des syndicats de salariés : de grosses différences par rapport à la nouvelle grille entre ELECTRO et AMEUBLEMENT.

FINANCEMENT DU PARITARISME

POURQUOI ce financement du paritarisme : toutes les entreprises de la branche et leurs salariés bénéficiaient des avancées sociales apportées par la convention collective, et seuls les adhérents des organisations syndicales et patronales en supportaient le poids d'autant plus lourd, que les réformes ne cessent de proliférer, imposant un rythme jamais vu à ce jour.

AGFPN (Association de gestion du Fonds paritaire national)

En 2015 FEDELEC a pu signer une convention avec l'AGFPN (l'Association de gestion du fonds paritaire national).

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds est géré par l'AGFPN.

Depuis cette convention est renouvelée chaque année sur présentation d'un dossier présentant le nombre d'actions et d'heures passées dans les différentes réunions liées au paritarisme.

A la pesée de 2020 FEDELEC représente environ 50 % des entreprises de la branche ce qui lui permet d'obtenir 2 sièges sur 5 dans les tours de tables paritaires.

En corollaire FEDELEC bénéficie d'une partie de la collecte du financement du paritarisme auprès de la branche commerce et service.

Avec le rapprochement de la branche « ameublement » une collecte complémentaire s'est mise en place.

FEDELEC, qui participe à ces travaux de rapprochement, bénéficie également, mais à moindre mesure, des sommes collectées dans cette branche.